

Avis de constitution

SOCIETE « TAKYL COMPAGNIES » en abrégé « TAKYL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9eme tranche, Lot
1003, Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 01/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TAKYL COMPAGNIES » en abrégé
« TAKYL »

Objet :

- Importation, exportation, exploitation agricole
- Négoce
- Commerce général, intermédiation commerciale
- Transport de tout type de marchandises
- Construction métallique et Divers
- Transformation agricole (Produits Agricoles)
- Mécanisation de l'Agriculture
- Formation et Assistance technique en maintenance industrielle et mécanique

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et

entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9eme tranche, Lot
1003, Ilot 42

Dirigeant(s) M JACOB GNEFO TRAORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13496 du 14/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°88607/GTCA/RC/2023 du 14/12/2023

